PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE DES PONTS ROULANTS ET DES PALANS

Références réglementaires

Recommandation CNAMTS: R484 ponts roulants

Conduite:

Articles L4323-55 à R4323-57 du Code du Travail

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis

Aptitude médicale

Durée

7 heures

Périodicité

A définir par l'employeur

Nombre de participants

8 maximum

Conditions matérielles

Salle, tables et chaises, Mur clair pour projection, Tableau papier ou tableau effaçable

Equipements à mettre à disposition par le client :

Pont rouant ou palan selon la formation souhaitée, et charges adaptées à déplacer dans une zone dégagée de toute activité de production.

PUBLIC VISE

Travailleurs devant effectuer la manutention et le déplacement de charges au moyen de ponts roulants ou de palans

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité relatives au levage de charges pour lesquels il sera habilité par l'employeur

La formation prévoit l'apprentissage de la conduite en sécurité et l'évaluation du stagiaire, afin de rendre un avis à l'employeur sur ses capacités et son comportement

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Causes d'accidents
- Réglementations et recommandations de la sécurité sociale
- Prescriptions concernant le conducteur et le matériel
- Conception des palans
- Conception des ponts roulants :

Mouvements et mécanismes

Commandes

Câbles, moufles, crochets et accessoires de levage

Organes et dispositifs de sécurité

Chemins de roulement

Installations électriques

- Règles de conduites en sécurité
 - Modes d'élingages, résistance et coefficient de sécurité :

Elingues acier, élingues rondes

Cordages

Chaînes

Crochets

Manilles, pinces, griffes

- Notions de statique :

Centre de gravité

Estimation d'une masse

- Règles d'entretien des matériels
- Vidéos

Enseignements pratiques

- Vérification des matériels
- Conduite et manœuvre en charge

Evaluation par le formateur

- Evaluation réalisée en continue tout au long de la formation
- Test de connaissances théoriques
- Circuit et exercices pratiques

METHODES

Alternance d'apports théoriques et d'applications au travers d'exercices pratiques

NOTE

Les appareils et les élingues utilisés en formation doivent être conforme à la réglementation déclaration CE), entretenus, et disposer d'un rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de 12 mois. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.